



Cos et emprise au sol lequel est recevable

Par **christine_old**, le **09/10/2007 à 13:58**

BONJOUR

JE FAIS CONSTRUIRE DANS UN LOTISSEMENT

LE TERRAIN EST DE 506m²

LA SHON EST DE 111.35

LA SHOB EST DE 126.61

SUR LE PLU LE COS EST DE 0.3 SOIT 151.8

SUR LE REGL DU LOTIS LA POSSIBILITE DE CONSTRUCTION EST

NOTIFIE EN SHON DE 152

L EMPRISE AU SOL EST DE 25%

L ARCHITECTE ME DIT QUE JE N AI PAS LE DROIT DE CONSTRUIRE UN GARAGE
SI OUI DE COMBIEN DE M² PUIS JE LE FAIRE

LE COEF DU COS EST IL JURIDIQUEMENT PLUS A VALOIR QUE L EMPRISE AU SOL
QUI SOIT DISANT N EST PAS RECEVABLE

MERCI DE ME REPONDRE URGENT
SINCERES SALUTATIONS